



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction départementale  
de la cohésion sociale et de la  
protection des populations

Service protection et santé  
animales et installations  
classées pour la protection de  
l'environnement

B.P. 91113  
73011 CHAMBERY CEDEX

Affaire suivie par :  
Mathieu PONTIN

Tel : 04 56 11 05 88  
Courriel :  
ddcspp@savoie.gouv.fr

Le Préfet

à

Monsieur le Président

Communauté d'agglomération Grand Chambéry  
106 allée des Blachères  
73026 CHAMBERY cedex

Grand Chambéry  
original

urba

05 MARS 2020

Copie pour éléments de réponse

Copie pour information

Grand Chambéry  
original

02 AVR. 2020

Copie pour éléments de réponse

Copie pour information

Chambéry, le 04 MARS 2020

Objet : Secteurs d'information sur les sols (SIS)  
Référence : Décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015  
P.J. : Arrêté préfectoral du 18 février 2020

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli copie de mon arrêté du 18 février 2020 portant création de secteurs d'information sur les sols (SIS) sur le territoire votre EPCI.

Cet arrêté doit être affiché pendant une durée minimale d'un mois aux lieux habituels d'affichage. Vous veillerez à m'adresser un procès-verbal attestant de l'accomplissement de cette formalité.

Je vous précise qu'en application de l'article R.125-46 du code de l'environnement, les secteurs d'information sur les sols (SIS) doivent être annexés au plan local d'urbanisme ou au document d'urbanisme en tenant lieu ou à la carte communale.

Le Préfet

pour le Préfet et par délégation,

Le chef du service protection et santé animales et  
installations classées pour la protection de l'environnement

Alexandre BLANC-GONNET





## PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction départementale  
de la cohésion sociale  
et de la protection des populations

Service protection et santé animales  
et installations classées  
pour la protection de l'environnement

### ARRÊTE PRÉFECTORAL portant création des secteurs d'information sur les sols (SIS) sur le territoire de la communauté d'agglomération Grand Chambéry

#### LE PRÉFET DE LA SAVOIE

*Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,*

VU l'article 173 LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ;

VU le décret n° 2015-1353 en date du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols (SIS) prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-6, R 125-41 à R 125-47, concernant les SIS, L 556-2, R 556-2 à R 556-5 sur la gestion des sites et sols pollués, R 125-23 à R 125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et locataires ;

VU les articles L 123-19-1 et suivants du code de l'environnement relatif aux concertations du public hors procédure particulière ;

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles, R 410-15-1, R 431-16, R 442-8-1 concernant les autorisations d'urbanisme sur terrains en SIS ;

VU le R 151-53 du code de l'urbanisme concernant l'annexion des SIS aux documents de planification d'urbanisme ;

VU le rapport de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement du 22 janvier 2020 établissant le bilan de la consultation du public et proposant la prise des arrêtés de SIS pour la Savoie ;

**CONSIDÉRANT** que les SIS ont pour objectif d'informer le public et les usagers, en s'intégrant dans le dispositif général information acquéreurs locataires, et de clarifier la responsabilité des acteurs de la reconversion de sites pollués en imposant des normes de réhabilitation ;

**CONSIDÉRANT** que les parcelles concernées font l'objet d'une pollution avérée ;

**CONSIDÉRANT** que, conformément à l'article R 125-44 I du code de l'environnement, la consultation des collectivités concernées par des projets de SIS est achevée depuis le 09/10/2019, que les propriétaires concernés ont fait l'objet d'une information conformément au R 125-44 II ;

**CONSIDÉRANT** que le public a été fait l'objet d'une consultation du public entre le 19/11/2019 et le 20/12/2019, conformément au décret 2015-1353 ;

**SUR** proposition de monsieur le Secrétaire général de la préfecture de la Savoie,

## **ARRÊTE**

### **Article 1 : Objet**

Conformément au R 125-45 du code de l'environnement, sont créés, sur le territoire de la communauté d'agglomération Grand Chambéry les Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) suivant :

Commune	Numero SIS	Nom
CHAMBERY	73SIS02219	Ancienne Usine à Gaz - La Calamine
CHAMBERY	73SIS02214	Ancienne usine à gaz
CHAMBERY	73SIS02206	Rubanox
CHAMBERY	73SIS08454	Concession Citroen
LA RAVOIRE	73SIS02259	DECAPAGE METALBOI

Les fiches descriptives et cartographiques de ces SIS sont annexées au présent arrêté

### **Article 2 : Publication**

Les SIS mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site internet <http://georisques.gouv.fr> ainsi que sur le site internet des services de l'État en Savoie.

Ces SIS sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document de planification en vigueur sur les communes concernées conformément à l'article R.125-46 du code de l'environnement.

### **Article 3 : obligation d'information acquéreurs/locataires**

Conformément aux articles L.125-5 et L.125-7 et sans préjudice de l'article L.514-20 du code de l'environnement, lorsqu'un terrain ou un bien immeuble situé en secteur d'information sur les sols mentionnés à l'article L.126-6 fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur joint au contrat l'état des risques naturels et technologiques et d'information sur les sols qui mentionne l'existence d'un SIS. Il communique les informations rendues publiques par l'État au titre de l'article L.126-6. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

Conformément à l'article L.125-7, à défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

#### **Article 4 : Notification**

Conformément à l'article R.125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend les secteurs d'information sur les sols mentionnés à l'article 1.

#### **Article 5 : Publicité**

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la ou des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme ainsi qu'auprès des mairies concernées. Un procès-verbal attestant de l'accomplissement de cette formalité sera établi et adressé à la DDCSPP, service PSAICPE, 321 chemin des moulins 73011 CHAMBERY cedex.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Savoie.

#### **Article 6 : Délais et voies de recours**

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Il ne peut être déféré qu'auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou d'affichage du présent arrêté.

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2° ci-avant.

La présente décision peut faire l'objet d'une demande d'organisation d'une mission de médiation, telle que définie à l'article L.213-1 du code de justice administrative, auprès du Tribunal administratif de Grenoble.

#### **Article 7 : Exécution**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Savoie, monsieur le président de la communauté d'agglomération Grand Chambéry et messieurs les maires de Chambéry et La Ravoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne Rhône-Alpes.

Chambéry, le 18 FEV. 2020

Le préfet

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

Pierre MOLAGER



## Identification

Identifiant 73SIS08454  
Nom usuel Concession Citroën  
Adresse ZI des Landiers  
Lieu-dit  
Département SAVOIE - 73  
Commune principale CHAMBERY - 73065  
Caractéristiques du SIS Le site a fait l'objet d'une pollution aux hydrocarbures.  
Des travaux de dépollution ont été entrepris.  
Etat technique  
Observations

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	73.0071	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=73.0071">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=73.0071</a>

## Sélection du SIS

Statut Consultable  
Critère de sélection  
Commentaires sur la sélection

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 925654.0 , 6501374.0 (Lambert 93)  
Superficie totale 1097 m<sup>2</sup>  
Périmètre total 180 m

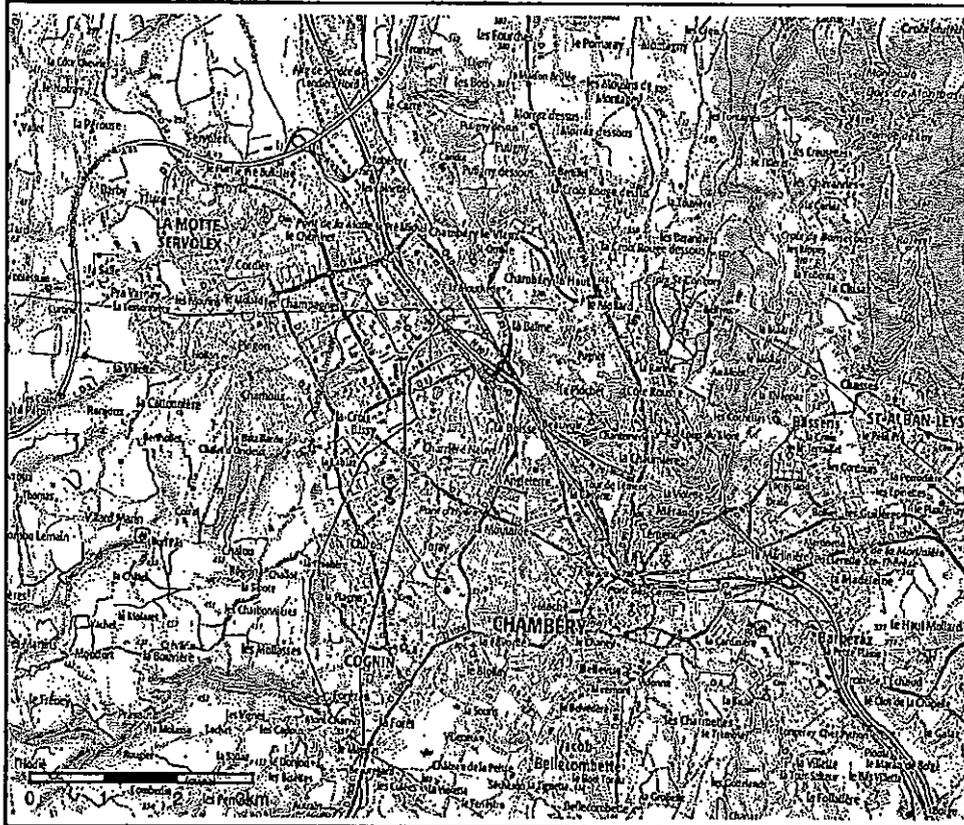
## Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CHAMBERY	AL	126	19/03/2019

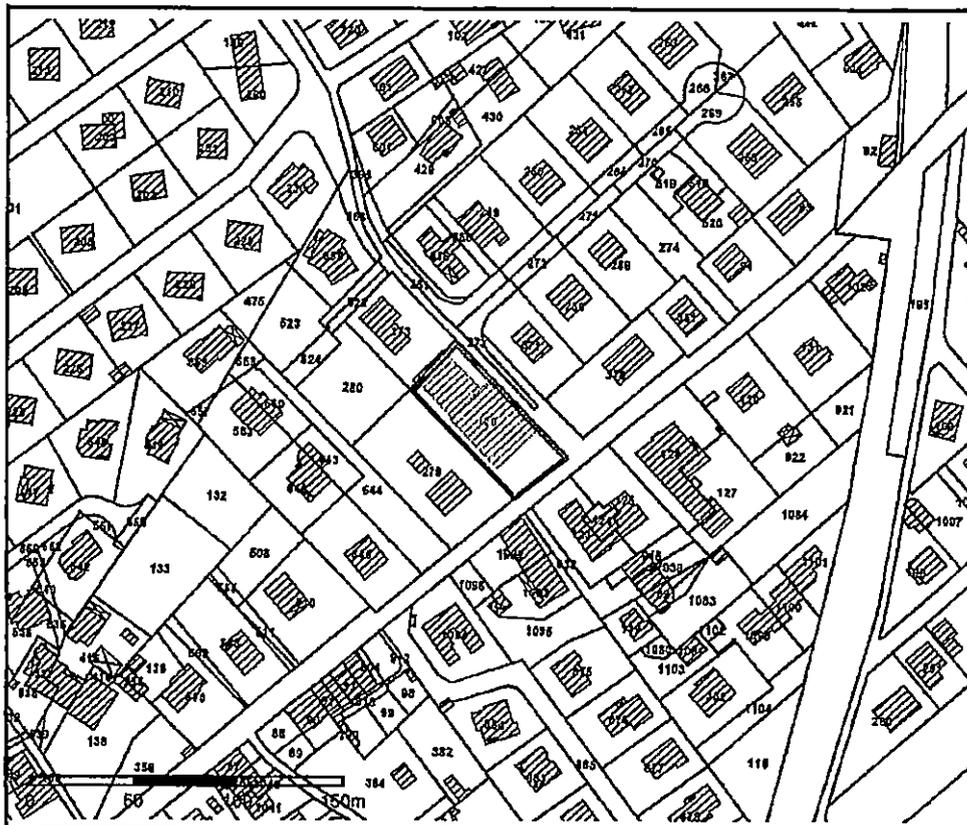
## Documents

# Cartographie



□ Périmètre du SIS  
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 73SIS08454



□ Périmètre du SIS  
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 73SIS08454



## Identification

Identifiant	73SIS02219
Nom usuel	Ancienne Usine à Gaz - La Calamine
Adresse	Carré formé par les rues Dacquin, du Bâtonnet, Benoît Molin et Ménabréa
Lieu-dit	La Calamine
Département	SAVOIE - 73
Commune principale	CHAMBERY - 73065
Autre(s) commune(s)	CHAMBERY - 73065
Caractéristiques du SIS	<p>Le site a été le lieu d'exploitation d'une usine à gaz (distillation de la houille), probablement dans l'entre deux guerre.</p> <p>Une pollution, notamment aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et au Benzène, a été diagnostiquée en 1999. Une dépollution a été effectuée, notamment par retrait et substitution des sols et le site a été mis en compatibilité avec l'usage habitation, sous la responsabilité du bénéficiaire du permis de construire (OPAC). Toutefois une pollution résiduelle subsiste, susceptible compromettre d'éventuels futurs usages différents.</p>

Etat technique

Observations

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	73.0053	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=73.0053">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=73.0053</a>

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	927990.0 , 6500056.0 (Lambert 93)
Superficie totale	1895 m <sup>2</sup>
Perimètre total	243 m

## Liste parcellaire cadastral

---

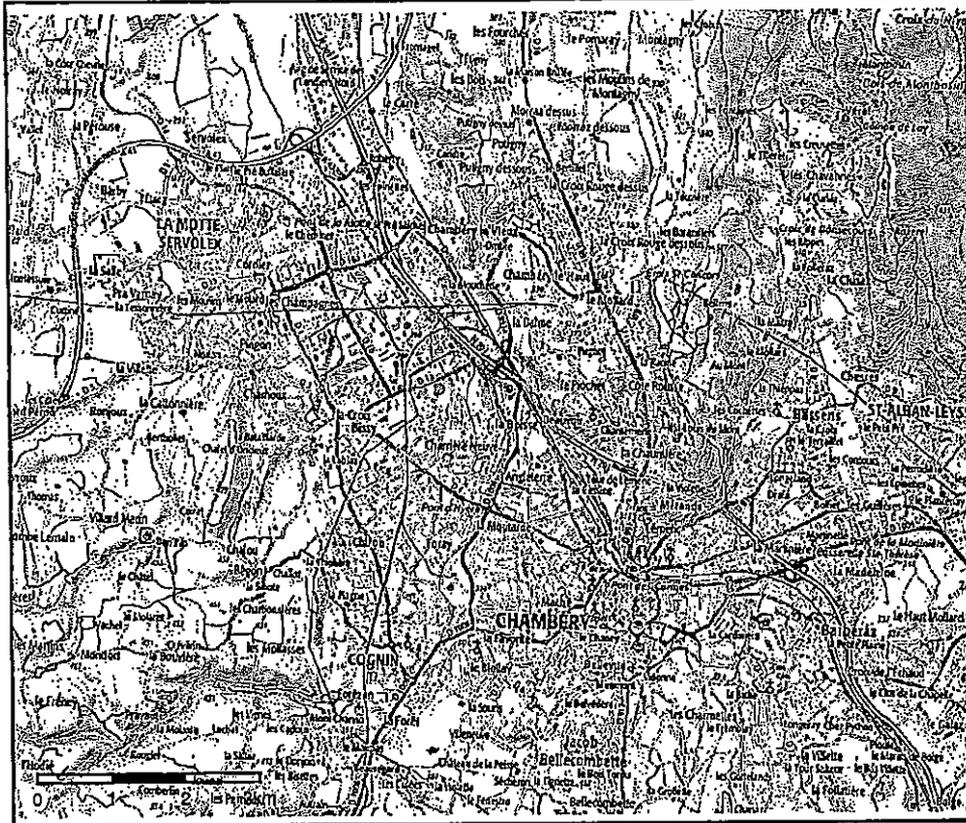
Date de vérification du  
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date-génération
CHAMBERY	CV	80	27/07/2018
CHAMBERY	CV	78	27/07/2018
CHAMBERY	CV	79	27/07/2018

## Documents

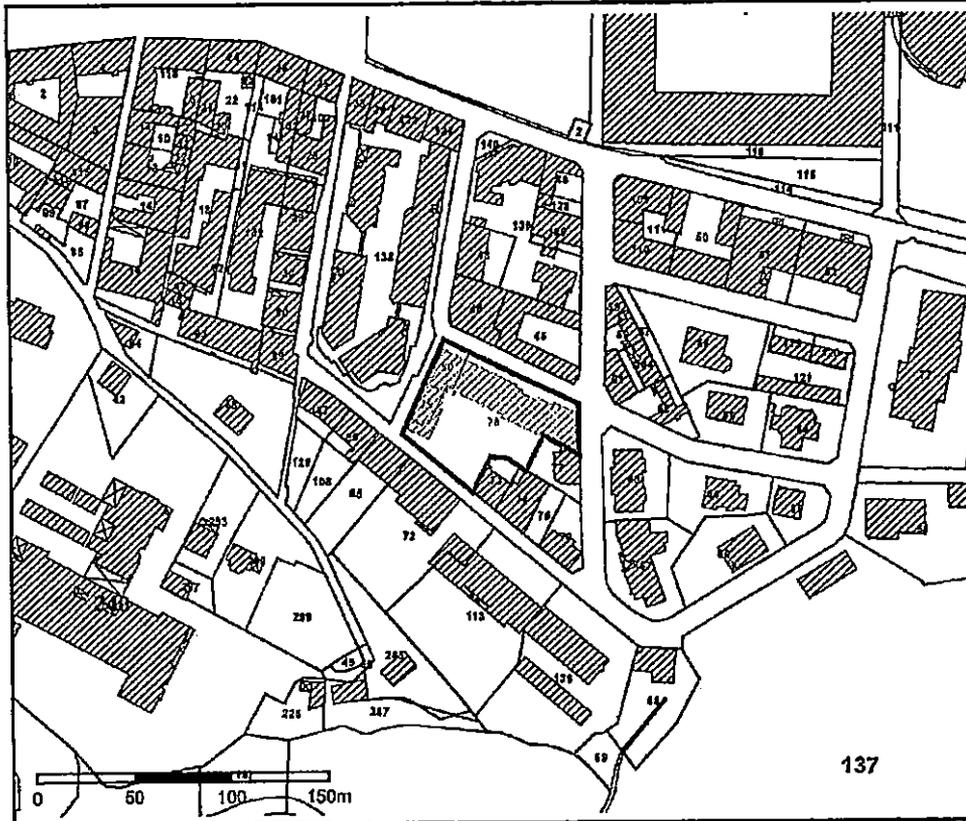
---

# Cartographie



□ Périmètre du SIS  
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 73SIS02219



□ Périmètre du SIS  
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 73SIS02219



## Identification

Identifiant 73SIS02214  
Nom usuel Ancienne usine à gaz  
Adresse 4 Boulevard Gambetta  
Lieu-dit  
Département SAVOIE - 73  
Commune principale CHAMBERY - 73065  
Autre(s) commune(s) CHAMBERY - 73065

Caractéristiques du SIS Le site a accueilli dans le passé (période inconnue) une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille. Des travaux de dépollution, comprenant le nettoyage d'une cuve à goudrons enterrée, ont été menées en 2004 par GDF, dans le cadre d'un protocole signé avec l'Etat en tant que propriétaire du site. Des pollutions résiduelles sont systématiquement constatées, notamment aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) sur ce type de sites.

Etat technique

Observations

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	73.0046	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=73.0046">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=73.0046</a>

## Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 927390.0 , 6501385.0 (Lambert 93)  
Superficie totale 11812 m<sup>2</sup>  
Périmètre total 536 m

## Liste parcellaire cadastral

---

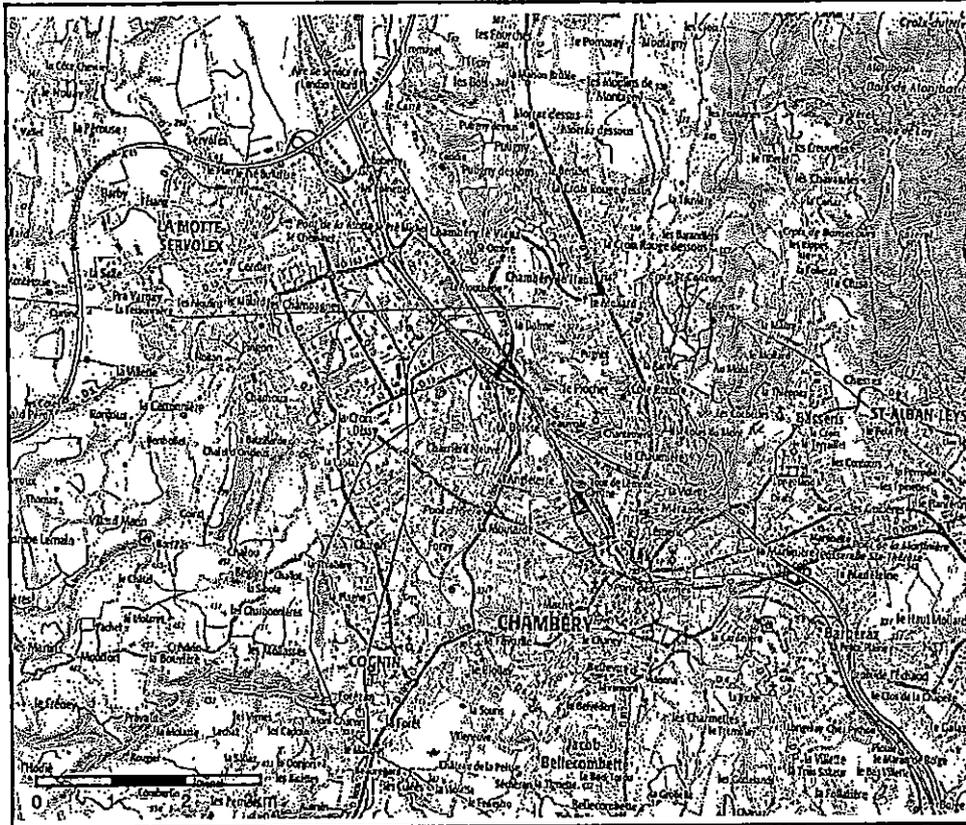
Date de vérification du  
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CHAMBERY	CH	122	27/07/2018
CHAMBERY	CH	119	27/07/2018
CHAMBERY	CH	146	27/07/2018
CHAMBERY	CH	120	27/07/2018

## Documents

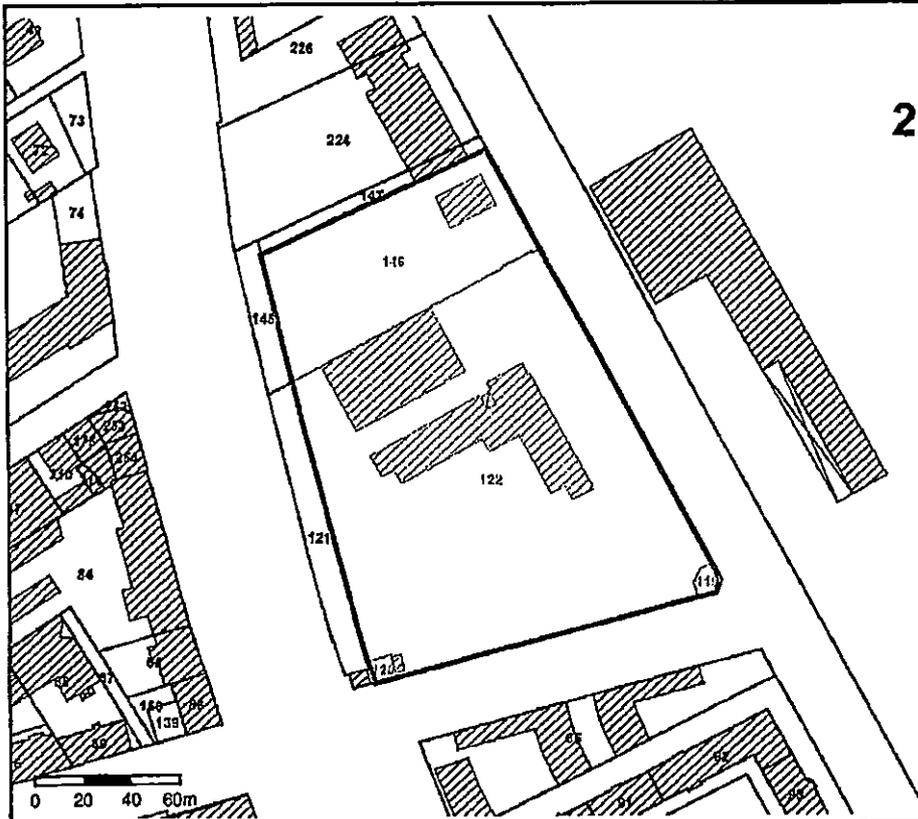
---

# Cartographie



□ Périmètre du SIS  
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 73SIS02214



□ Périmètre du SIS  
Parcelles cadastrales - IGN

2

Identifiant : 73SIS02214



## Identification

---

Identifiant 73SIS02206  
Nom usuel RUBANOX  
Adresse 235, avenue Alsace-Lorraine  
Lieu-dit  
Département SAVOIE - 73  
Commune principale CHAMBERY - 73065  
Autre(s) commune(s) CHAMBERY - 73065

Caractéristiques du SIS Le site a accueilli des activités de transformation de l'aluminium. Le dernier exploitant a été radié du registre du commerce et des sociétés.  
La présence de solvants et d'hydrocarbures a été détectée dans les sols et dans la nappe.

Etat technique  
Observations

## Références aux inventaires

---

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	73.0035	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=73.0035">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=73.0035</a>

## Sélection du SIS

---

Statut Consultable  
Critère de sélection  
Commentaires sur la sélection

## Caractéristiques géométriques générales

---

Coordonnées du centroïde 926806.0 , 6501414.0 (Lambert 93)  
Superficie totale 47868 m<sup>2</sup>  
Périmètre total 1264 m

## Liste parcellaire cadastral

---

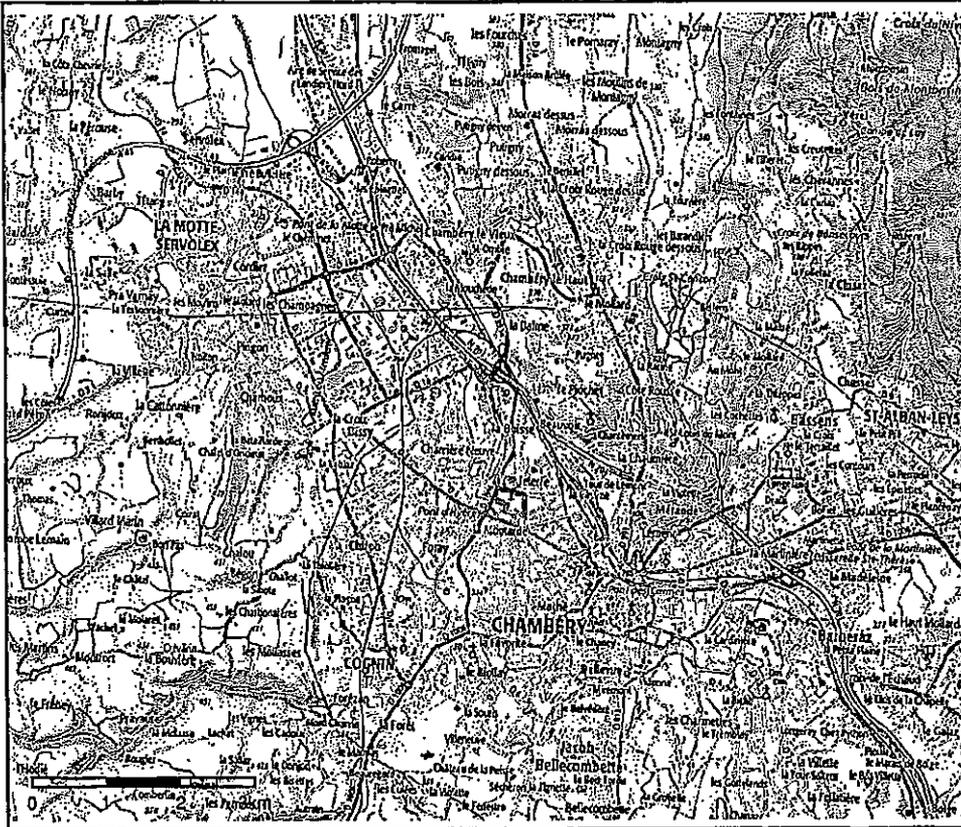
Date de vérification du  
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date generation
CHAMBERY	CD	168	19/03/2019
CHAMBERY	CD	167	19/03/2019

## Documents

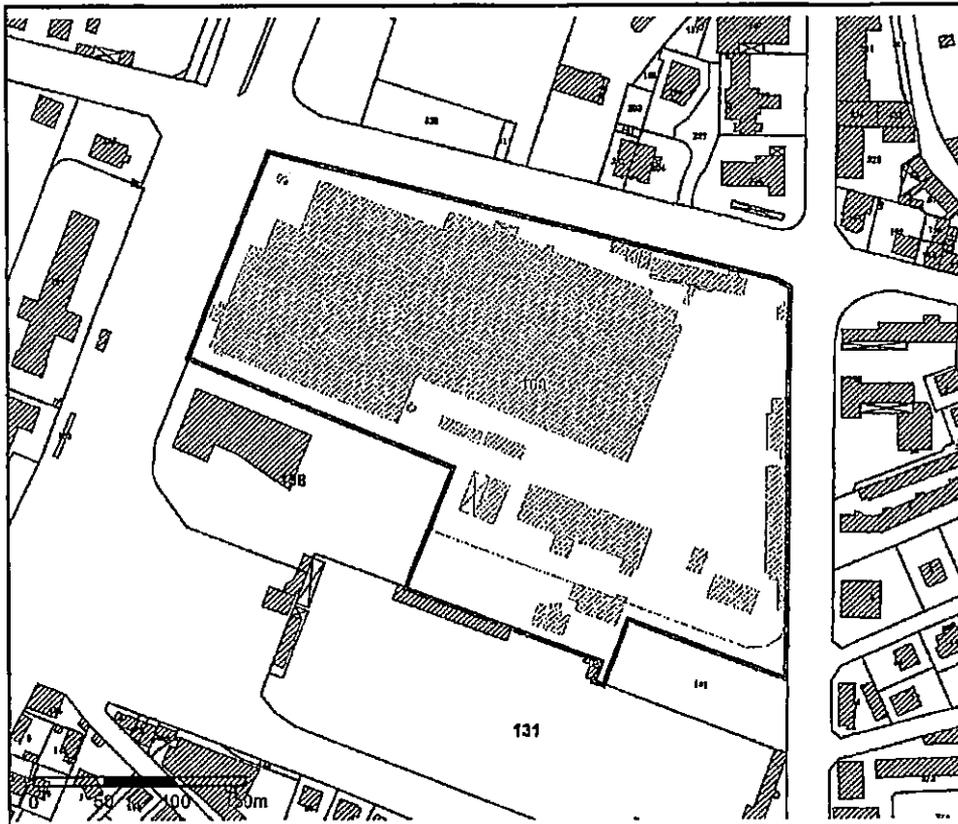
---

# Cartographie



□ Périmètre du SIS  
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 73SIS02206



□ Périmètre du SIS  
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 73SIS02206



## Identification

Identifiant	73SIS02259
Nom usuel	DECAPAGE METALBOI
Adresse	424 rue de la Concorde
Lieu-dit	
Département	SAVOIE - 73
Commune principale	LA RAVOIRE - 73213
Autre(s) commune(s)	LA RAVOIRE - 73213
Caractéristiques du SIS	<p>Le site a hébergé les activités de la société DECAPAGE METALBOI, qui bénéficiait d'un récépissé de déclaration au titre ICPE en date du 24 septembre 1998 (pour des activités de traitement de surface). Une pollution des sols, notamment à certains éléments traces métalliques, en lien avec l'activité, a été diagnostiquée en 2011 à l'occasion de la cessation d'activité.</p> <p>L'exploitant a été radié du registre du commerce le 07/11/2016 sans avoir réhabilité le site.</p>
Etat technique	
Observations	

## Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	73.0112	<a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=73.0112">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&amp;index_sp=73.0112</a>

## Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

## Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	931516.0 , 6500215.0 (Lambert 93)
Superficie totale	1087 m <sup>2</sup>
Perimètre total	173 m

## Liste parcellaire cadastral

---

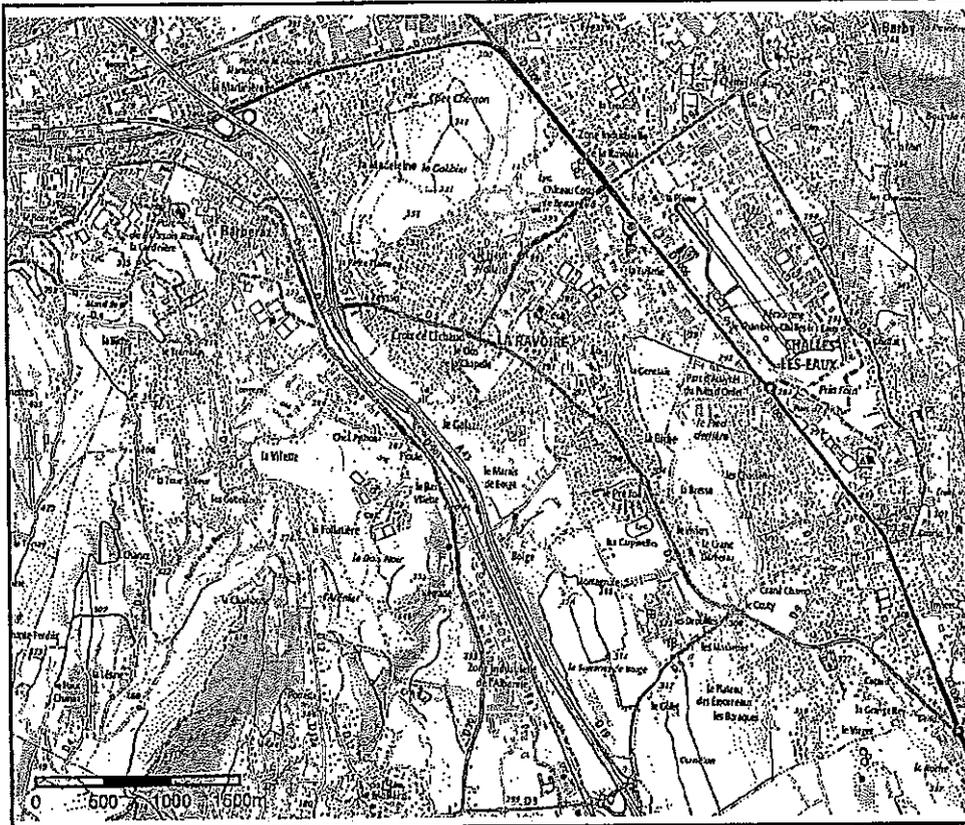
Date de vérification du  
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LA RAVOIRE	0D	175	23/07/2018

## Documents

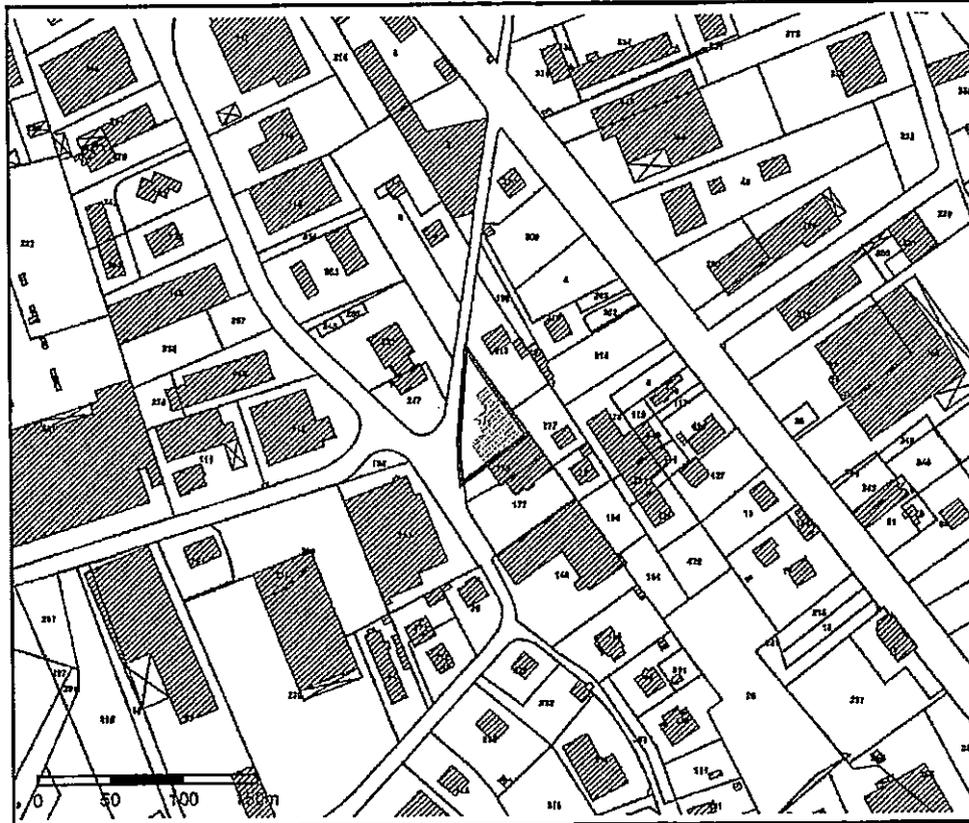
---

# Cartographie



□ Périmètre du SIS  
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 73SIS02259



□ Périmètre du SIS  
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 73SIS02259

